

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT

**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
DU 24 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2021**

RÉSOLUTION CA21 220249

Résolution visant à autoriser la construction d'un projet résidentiel situé au 300-312, rue Young (lots 1 853 449, 1 853 451 et 1 853 445 du cadastre du Québec) (dossier 1204334009) – Zones 0430, 0457, 0547, 0548, 0576 et 0582

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), j'établis à l'égard de la procédure d'enregistrement relative à ladite résolution, que :

- a) Le nombre de personnes habiles à voter est **1245**;
- b) Le nombre de demandes requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est **135**;
- c) Le nombre de demandes enregistrées est **1**.

Par conséquent, constatant que le nombre de demandes requis pour rendre la tenue d'un scrutin référendaire obligatoire n'a pas été enregistré, la résolution CA21 220249 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

DONNÉ à Montréal, le 8^e jour de septembre 2021.

(S) Original signé

Sylvie Parent, notaire
Secrétaire d'arrondissement
Responsable du registre